










# Code de Transparence AFG-FIR

Rothschild & Co Asset Management

2025

# Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

- [R-co 4Change Net Zero Credit Euro](#)
- [R-co 4Change Net Zero Equity Euro](#)
- [R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity](#)
- [R-co 4Change Moderate Allocation](#)
- [R-co 4Change Green Bonds](#)
- [R-co Valor 4Change Global Equity](#)
- [R-co OPAL 4Change Global Trends](#)

	Actions/Multigestion	Allocation Diversifiée	Obligations
<b>Zone Euro</b>	<p><b>R-co 4Change Net Zero Equity Euro</b></p>  <p>SFDR Article <b>9</b></p>		<p><b>R-co 4Change Net Zero Credit Euro</b></p>  <p>SFDR Article <b>9</b></p>
<b>Europe</b>	<p><b>R-co 4Change Inclusion &amp; Handicap Equity</b></p>  <p>SFDR Article <b>9</b></p>	<p><b>R-co 4Change Moderate Allocation</b></p>  <p>SFDR Article <b>8</b></p>	
<b>Monde</b>	<p><b>R-co OPAL 4Change Global Trends</b></p>  <p>SFDR Article <b>8</b></p>	<p><b>R-co Valor 4Change Global Equity</b></p>  <p>SFDR Article <b>9</b></p>	<p><b>R-co 4Change Green Bonds</b></p>  <p>SFDR Article <b>9</b></p>

Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/2024

	<b>R-co Valor 4Change Global Equity</b>	<b>R-co 4Change Net Zero Credit Euro</b>	<b>R-co 4Change Net Zero Equity Euro</b>
Stratégie d'investissement	Actions - Monde	Crédit – Zone euro	Actions – Zone euro
Univers d'investissement initial	MSCI ACWI <sup>(1)</sup>	Markit iBoxx™ € Corporates, ICE BofA Euro High Yield <sup>(1)</sup>	Euro Stoxx Total Market <sup>(1)</sup>
Indicateur de référence	MSCI ACWI	Markit iBoxx™ € Corporates	Euro Stoxx®
<b>Stratégie ESG</b>			
1. Exclusions (normatives et/ou sectorielles)	x	x	x
2. Intégration des critères ESG	x	x	x
3a. Best-in-class (sélectivité)	x	x	
3b. Amélioration de note ESG			x
4.Engagement	x	x	x
Encours Au 31/12/2024	85 M €	63 M €	104 M €
<b>Labels</b>			
ISR (France) Date de première obtention	x juin 2021	x février 2020	x février 2020
Towards Sustainability (Belgique) Date de première obtention	x juin 2021		
Finansol (France) Date de première obtention			
Article SFDR	Art. 9	Art. 9	Art. 9
Catégorie AMF Doctrines 2020-03	Catégorie 1 Communication centrale	Catégorie 1 Communication centrale	Catégorie 1 Communication centrale
<b>Informations relatives au fonds</b>			
Forme juridique	Compartiment de la SICAV R-co 2	Compartiment de la SICAV R-co 2	Compartiment de la SICAV R-co 2
Domiciliation	France	France	France
Réglementation applicable	UCITS	UCITS	UCITS
<b>Documents relatifs au fonds</b>			
Prospectus, DICI, Annexes précontractuelles SFDR, Web Disclosure (Article 10), Reporting ESG, Reporting mensuel, Rapport annuel et Annexes périodiques SFDR, Historique des VL	<a href="https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-valor-4change-global-equity/">https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-valor-4change-global-equity/</a>	<a href="https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-credit-euro/">https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-credit-euro/</a>	<a href="https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-equity-euro/">https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-equity-euro/</a>

(1) Les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans ces indices seront réintégrées à l'univers d'investissement initial

	<b>R-co 4Change Inclusion &amp; Handicap Equity</b>	<b>R-co 4Change Moderate Allocation</b>	<b>R-co 4Change Green Bonds</b>
Stratégie d'investissement	Actions – Europe	Diversifié : Actions – Europe Taux – libellés en euro	Obligations Vertes – Monde
Univers d'investissement initial	Stoxx Europe Total Market <sup>(1)</sup>	Stoxx Europe Total Market, iBoxx Euro Overall et ICE BofA Euro High Yield <sup>(1)</sup>	Barclays Global Green Bond Corporate, ICE BofA Euro High Yield, iBoxx Euro Corporate Overall, Govies G7, Stoxx Europe Total Market <sup>(1)</sup>
Indicateur de référence	Stoxx 600 <sup>®</sup>	55% iBoxx Overall Euro + 15% Ester + 30% Stoxx Europe 600	Bloomberg Barclays Global Green Bond Index : Corporate Hedged en EUR

#### Stratégie ESG

1. Exclusions (normatives et/ou sectorielles)	x	x	x
2. Intégration des critères ESG	x	x	x
3a. Best-in-class (sélectivité)	x	x	
3b. Amélioration de note ESG	x		
4. Engagement	x	x	x
Encours au 31/12/2024	13 M €	28 M €	32 M €

#### Labels

ISR (France) Date de première obtention	x février 2020		
Towards Sustainability (Belgique) Date de première obtention		x octobre 2020	x juin 2021
Finansol (France) Date de première obtention	x septembre 2023		
Article SFDR	Art. 9	Art. 8	Art. 9
Catégorie AMF Doctrines 2020-03	Catégorie 1 Communication centrale	Catégorie 1 Communication centrale	Catégorie 1 Communication centrale

#### Informations relatives au fonds

Forme juridique	Compartiment de la SICAV R-co 2	Compartiment de la SICAV R-co 2	Compartiment de la SICAV R-co 2
Domiciliation	France	France	France
Réglementation applicable	UCITS	UCITS	UCITS

#### Documents relatifs au fonds

Prospectus, DICI, Annexes précontractuelles SFDR, Web Disclosure (Article 10), Reporting ESG, Reporting mensuel, Rapport annuel et Annexes périodiques SFDR, Historique des VL	<a href="https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-inclusion-handicap-equity/">https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-inclusion-handicap-equity/</a>	<a href="https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-moderate-allocation/">https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-moderate-allocation/</a>	<a href="https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-green-bonds/">https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-green-bonds/</a>
--	---	---	---

(1) Les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans ces indices ne dépasseront pas 10% de l'actif net.

## R-co OPAL 4Change Global Trends

Stratégie d'investissement	Fonds de fonds - Actions mondiales Multi-thématique durables
Indicateur de référence	MSCI Daily TR Net World
<b>Stratégie ESG</b>	
1. Exclusions (normatives et/ou sectorielles)	x
2. Intégration des critères ESG	x
	Au moins 90% de l'actif net, hors liquidités, est investi dans des OPC qui (i) ont le label d'État ISR ; ou (ii) respectent les critères quantitatifs issus de ce label.
Stratégie - fonds de fonds	Au moins 90% de l'actif net, hors liquidités est investi dans des OPC qui sont en ligne avec les standards de qualité du label Towards Sustainability. Pour la quote-part restante, le fonds est investi dans des OPC qui respectent l'approche durable de l'article 8 ou 9 du Règlement SFDR.
Encours Au 31/12/2024	95 M €
<b>Labels</b>	
ISR (France) Date de première obtention	
Towards Sustainability (Belgique) Date de première obtention	
Article SFDR	Art. 8
Catégorie AMF Doctrines 2020-03	
<b>Informations relatives au fonds</b>	
Forme juridique	FCP
Domiciliation	France
Réglementation applicable	UCITS
<b>Documents relatifs au fonds</b>	
Prospectus, DICI, Annexes précontractuelles SFDR, Web Disclosure (Article 10), Reporting ESG, Reporting mensuel, Rapport annuel, et Annexes périodiques SFDR, Historique des VL	<a href="https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-opal-4change-global-trends/">https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-opal-4change-global-trends/</a>

# 1. Objectifs des fonds ISR présentés dans ce Code de transparence

## Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG

### **Nous sommes convaincus que les enjeux de durabilité auxquels fait face notre société nécessitent une adaptation de nos modèles économiques.**

Nous souhaitons être partie prenante de cette transformation en influençant les entreprises de notre univers d'investissement à faire évoluer leurs pratiques ESG et à apporter des solutions concrètes, et ce, à travers plusieurs actions :

- Un cadre commun d'exclusions
- L'intégration de critères ESG dans nos analyses
- Un engagement actif

Sur la base de notre expérience en matière d'intégration des critères ESG et de nos expertises de gestion, nous avons développé des stratégies ISR intégrant des processus d'investissement et de construction de portefeuille renforcés autour de thématiques durables spécifiques. Leur objectif de gestion s'inscrit dans une recherche de performance financière et de contribution durable positive.

De manière générale, les fonds concernés par le présent Code de Transparence mettent tous en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable et participent à la diffusion de bonne pratique et à l'orientation des flux vers des émetteurs qui respectent les règles d'un cadre durable renforcé et/ou participent à la diffusion des bonnes pratiques auprès des sociétés de gestion partenaires et des OPC sous-jacents, en encourageant l'orientation des flux vers des émetteurs plus respectueux.

Les objectifs poursuivis intègrent les trois piliers Environnemental, Social et de Gouvernance, notamment à travers le processus de gestion, les notations ESG et le suivi d'indicateurs de performance durable couvrant ces 3 piliers - tels que détaillés dans le présent Code de Transparence.

Les gestionnaires de portefeuille et les équipes d'analyse prennent en compte les pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent. Les équipes d'investissement considèrent entre autres : les données de gouvernance de MSCI ESG Research, l'adhésion à des codes de conduite internationaux, l'analyse des plans de transition des émetteurs via l'implication de la gouvernance, le niveau d'indépendance et de diversité au sein du conseil d'administration, les controverses et l'historique de la direction générale et des représentants du conseil d'administration.

Dans le cadre des notations ESG de MSCI ESG Research, le pilier gouvernance est considéré comme matériel pour tous les secteurs et est pondéré au minimum à 33% dans la note ESG. Ce pilier de gouvernance est basé sur 2 sous-thèmes : la gouvernance d'entreprise et le comportement de l'entreprise ; où sont entre autres abordés les sujets relatifs aux structures de gestion saines, les enjeux de rémunération et relations avec le personnel et le respect des obligations fiscales. Ce sont précisément sur ces enjeux que reposent le volet gouvernance de notre définition d'investissement durable.

En complément de ce qui précède, certains fonds adressent des thématiques plus spécifiques, décrites ci-dessous :

**R-co 4Change Net Zero Equity Euro** et **R-co 4Change Net Zero Credit Euro** cherchent à favoriser la transition vers une économie dite "Net Zero", avec pour objectif la réduction drastique des émissions de carbone en ligne avec l'étape 2050 de l'Accord de Paris, pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle. Cette solution d'investissement vise à contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement durable 13 (ODD) des Nations Unies relatif à la lutte contre les changements climatiques.

Les deux fonds s'inscrivent dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR : leur objectif est de concilier performance financière et impact environnemental en favorisant une trajectoire de réduction des émissions carbone alignée sur l'Accord de Paris.

Ils mettent en œuvre une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif "Net Zero" en 2050, qui repose sur deux éléments : (i) une sélectivité renforcée des actions ou titres de créances en portefeuille sur la base des pratiques environnementales des sociétés émettrices et (ii) le pilotage de l'intensité carbone du portefeuille.

Pour parvenir à leur ambition de réduction des émissions carbonées, les fonds sont investis dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris. Au travers de leurs investissements dans des entreprises dites "Leaders" sur les enjeux climatiques, et entreprises "En transition" auxquelles est associé un plan d'engagement actif.

Ces fonds contribuent également au financement de l'expédition POLAR POD par une redistribution d'une partie de leur frais de gestion à l'association Océan Polaire

[Pour en savoir plus sur l'expédition Polar Pod.](#)

**R-co Valor 4Change Global Equity** cherche à investir dans des actions internationales de sociétés issues de tous les secteurs et engagées à limiter leurs externalités négatives via l'intégration des meilleures pratiques durables sur les 5 enjeux suivants :

- La lutte contre le réchauffement climatique ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La sécurité de l'information et protection des données privées ;
- La transparence et la qualité de la gouvernance ;
- L'intégration des cadres internationaux relatifs au respect des droits humains.

Le fonds s'inscrit dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

**R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity** place l'aspect social au cœur de sa sélection de valeurs et cherche à favoriser l'émergence d'une société plus inclusive, avec une attention particulière portée au handicap. Ainsi, le fonds s'inscrit dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. L'objectif d'investissement vise à contribuer à l'objectif de développement durable 8 des Nations Unies relatif au travail décent et à la croissance économique.

La sélection de valeurs se concentre donc sur l'intégration des défis sociétaux liés à l'inclusion dans les stratégies de gestion des entreprises ainsi à travers leur offre de biens et services. L'approche développée privilégie également les sociétés qui démontrent, selon notre analyse, les meilleures pratiques en matière de traitement de l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles elles interagissent, notamment leurs fournisseurs, salariés, communautés et clients.

Le fonds a établi un partenariat avec le fonds de dotation Emeraude Solidaire, avec la redistribution d'une partie des frais de gestion du fonds, dans le cadre du projet "Café Joyeux".

[Pour en savoir plus sur Café Joyeux.](#)

**R-co 4Change Green Bonds** a pour objectif de financer la transition énergétique et de contribuer à la transition écologique à travers l'investissement dans les obligations vertes, respectant les principes de l'International Capital Market Association, et dont le produit de l'émission est destiné à financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement. Il contribue à un large éventail de thématiques environnementales, en ligne avec le cadre commun des éco-activités fixé par l'Union européenne en matière de durabilité. Le fonds s'inscrit dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

**R-co OPAL 4Change Global Trends**

Fonds de fonds "long only", actions monde et multi-thématiques durables. Il a pour objectif durable de favoriser les OPC spécialisés sur les thématiques d'investissement durable, que sont la transition énergétique, la gestion des ressources naturelles, et le développement humain. Son processus d'investissement repose à la fois sur une approche *top-down* et *bottom-up*. Le fonds a obtenu le label Towards Sustainability en juin 2021.

Tous les fonds du présent Code de Transparence intègrent dans leur processus de gestion un suivi en continu d'indicateurs de performance durable sur des thématiques appartenant aux piliers Environnemental, Social, de Gouvernance, des Droits Humains, ou en lien avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Via la prise en compte des critères ESG dans la construction des portefeuilles, des différentes thématiques et démarches d'investissement durable, nos actions d'engagement actionnarial (dialogue et vote) et le pilotage des indicateurs de performance durable, les fonds souhaitent contribuer aux Objectifs de Développement Durable ODD des Nations Unies.

#### R-co 4Change Green Bonds



#### R-co 4Change Net Zero



#### R-co 4Change Moderate Allocation



#### R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity



#### R-co Valor 4Change Global Equity



## Certains fonds de la gamme 4Change ont une thématique autour d'un ou plusieurs enjeux climatiques

### R-co 4Change Net Zero Credit Euro et R-co 4Change Net Zero Credit Euro

Les fonds intègrent une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif "Net Zero" en 2050, qui repose principalement sur le pilotage de l'intensité carbone de chaque portefeuille. Cette intensité carbone devra :

- Être au minimum inférieure de 20% à celle de l'indice de référence du fonds, l'indice Euro Stoxx® pour R-co 4Change Net Zero Equity Euro, et l'indice Markit iBoxx™ € Corporates pour R-co 4Change Net Zero Credit Euro, et
- Respecter une trajectoire orientée à la baisse de 7% par an pour R-co 4Change Net Zero Equity Euro, et 5% par an minimum, avec un objectif de 7% pour R-co 4Change Net Zero Credit Euro, constatée à la clôture de l'exercice, avec comme date de référence le 31 décembre 2019. Le respect de la trajectoire carbone sera permis (i) par la sélection de valeurs ayant enclenché une trajectoire de baisse de leurs émissions carbone et/ou (ii) via des arbitrages de valeurs (dans le but d'atteindre cet objectif et/ou en complément des arbitrages de valeurs réalisés pour tenir compte des variations de marché).

Les fonds cherchent à favoriser la transition vers une économie dite "Net Zero", avec pour objectif la réduction drastique des émissions de carbone en ligne avec l'étape 2050 de l'Accord de Paris, pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle.

Pour atteindre son objectif de réduction des émissions carbonées, le fonds investit dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris.

Le fonds investit dans deux types d'entreprises, via des actions ou des titres de créances :

- La première catégorie, appelée "Leaders" regroupe les sociétés qui sont auditées par l'initiative Science Based Targets "SBTi", formée d'experts scientifiques dont le but est de définir, de promouvoir et de valider les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions carbone et d'objectifs "Net Zero", conformément à la science du climat.
- La deuxième catégorie appelée "En transition" regroupe des entreprises qui ont déjà mis en place des plans ambitieux de réduction des émissions carbone, qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit et sur lesquelles des actions d'engagement ciblées sont menées. Elles sont sélectionnées sur la base des analyses de températures effectuées par Carbon4 Finance.

D'ici 2030, le fonds s'engage à détenir en portefeuille 90% d'entreprises "leaders", ayant leurs objectifs audités par les SBTi.

### R-co 4Change Green Bonds

**À travers ses investissements, le fonds cherche à contribuer à des thématiques environnementales qui sont en ligne avec le cadre commun fixé par l'Union européenne en matière de durabilité :**

- L'Atténuation et l'Adaptation au changement climatique
- La Biodiversité et la Préservation des Ressources Naturelles
- La Réduction et la Gestion de la Pollution

Le fonds investit au moins 75% de son actif net dans des obligations vertes. Celles-ci sont sélectionnées sur la base du respect des Green Bond Principles de l'ICMA, qui prend en compte les enjeux climatiques. Un des quatre piliers de ces principes est de s'assurer que les fonds levés par ces obligations financent des projets "verts". Les GBP reconnaissent expressément plusieurs catégories d'éligibilité pour les projets verts contribuant à des objectifs environnementaux tels que l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité et la prévention et la maîtrise de la pollution.

Le fonds peut également investir, jusqu'à 25% de son actif net, dans des obligations sociales, ainsi que dans des obligations durables. Ces dernières ont pour but de financer des projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations durables en portefeuille sont en ligne avec les SBG de l'ICMA, dont les critères d'éligibilité sont les mêmes que pour les GBP sur la partie verte du projet.

L'indicateur de référence du fonds est le Bloomberg Barclays Global Green Bond Index : Corporate Hedged. L'indice ne sélectionne que des obligations vertes qui respectent les principes de l'ICMA. Il est utilisé dans la construction du portefeuille. Les indices Green Bond offrent une option pour les investisseurs qui cherchent à générer un impact social positif grâce à leurs investissements. Ils offrent une mesure objective et robuste du marché mondial des obligations émises pour financer des projets à bénéfices environnementaux directs. Pour s'assurer que les titres en portefeuille respectent le cadre des Green Bonds, nous avons délibérément choisi un indice de référence conforme à celui-ci et nous impliquons nos équipes de contrôle interne dans le processus de vérification ex post.

## Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs

- En matière de notation ESG : à l'issue d'une étude des différents prestataires de données, nous avons décidé de travailler avec la société MSCI ESG Research :
  - La philosophie de notation de MSCI ESG Research, axée sur la matérialité financière des critères ESG correspond à notre volonté d'intégrer les enjeux de durabilité dans l'analyse financière
  - Le périmètre de couverture en données ESG de MSCI ESG Research correspond à notre univers d'investissement
  - La méthodologie de notation développée par MSCI ESG Research prend en compte les controverses, ce qui nous semble pertinent en vue d'évaluer le profil ESG complet des émetteurs
  - La méthodologie MSCI ESG Ratings utilise des pondérations variables par secteur pour mettre davantage l'accent sur les sujets qui devraient avoir une plus grande influence sur les caractéristiques de durabilité de chaque entreprise. La pondération des questions clés est déterminée par la combinaison de deux facteurs : 1) la contribution de chaque secteur à la principale externalité liée à la question par rapport à d'autres secteurs et 2) l'horizon temporel dans lequel l'externalité peut se matérialiser. MSCI ESG Research attribue des pondérations aux questions clés ESG pour chaque sous-industrie du Global Industry Classification Standard (GICS) et applique une pondération minimale de 33 % au pilier de la gouvernance. La pondération du pilier environnemental ou social d'une entreprise peut être inférieure à 20 % en raison d'un plus grand nombre de questions clés pertinentes dans un autre pilier et/ou d'une plus grande importance accordée aux questions de gouvernance.
  - MSCI ESG Research a publié une note d'explication des pondérations de notation ESG, présentant notamment les sous-industries GICS dont la pondération des piliers environnemental ou social est inférieure à 20%, en lien avec les exigences du référentiel du label ISR. Ces sous-industries et pondérations sont présentées ci-dessous. Elles sont susceptibles d'évoluer entre les revues annuelles du présent Code de transparence.
- En complément, au cas par cas et sur le périmètre du crédit, nous travaillons avec le prestataire de données externe Ethifinance
- Nous utilisons les listes de l'ONG Urgewald : Global Coal Exit List et la Global Oil & Gas Exit List
- Nous avons recours à des listes publiques élaborées par des tiers fiables, notamment pour des exclusions visant les Etats souverains.
- Les projections affichées en matière d'émissions carbone et de trajectoire de température sont réalisées par l'initiative Science Based Targets et par Carbon 4 Finance, cabinet de conseil indépendant et spécialisé dans la stratégie bas-carbone et l'adaptation au changement climatique.
- En matière de biodiversité et d'empreinte, Carbon4 Finance et CDC Biodiversité.
- Nous utilisons également la base de données de Morningstar. Cet outil spécialisé sur les fonds, nous permet d'avoir accès à des données quantitatives (performances, risques...) mais également à des notations ESG, analyses de controverses établies au travers de leur prestataire de données, Sustainalytics.
- Nos équipes d'analystes et de gestion ont recours à des publications d'ONG, de brokers ou d'Établissements d'Enseignement Supérieur sur les enjeux de durabilité, aux rapports RSE et développement durable des sociétés, à des sources de Presse, des sites spécialisés et des bases de données en libre accès (Carbon Disclosure Project, Science Based Target Initiative, Transition Pathway Initiative) pour réaliser leurs études.
- Plus spécifiquement, pour notre expertise en multigestion traditionnelle, les sources ci-dessus viennent compléter les éléments préalablement analysés dans le cadre du processus de due diligence de la société de gestion et du fonds étudié.

Sous industries (GICS)	Poids du pilier S
Oil & Gas Equipment & Services	15
Oil & Gas Refining & Marketing	15
Commodity Chemicals	11
Diversified Chemicals	14
Fertilizers & Agricultural Chemicals	12
Industrial Gases	5
Specialty Chemicals	14
Paper & Plastic Packaging Products & Materials	12
Forest Products	19
Paper Products	12
Marine Transportation	16
Household Products	17
Personal Care Products	17
Electric Utilities	13
Multi-Utilities	13
Independent Power Producers & Energy Traders	13
Timber REITs	19

<b>Sous industries (GICS)</b>	<b>Poids du pilier E</b>
Aerospace & Defense	13
Construction & Engineering	17
Industrial Conglomerates	17
Commercial Printing	15
Environmental & Facilities Services	5
Office Services & Supplies	5
Diversified Support Services	5
Security & Alarm Services	5
Human Resource & Employment Services	5
Research & Consulting Services	5
Data Processing & Outsourced Services	5
Passenger Airlines	19
Rail Transportation	17
Airport Services	19
Highways & Railtracks	19
Automotive Parts & Equipment	18
Consumer Electronics	12
Home Furnishings	13
Household Appliances	15
Housewares & Specialties	13
Leisure Products	13
Casinos & Gaming	13
Restaurants	19
Education Services	5
Specialized Consumer Services	5
Distributors	15
Apparel Retail	18
Computer & Electronics Retail	12
Home Improvement Retail	19
Other Specialty Retail	12
Drug Retail	10
Food Retail	15
Consumer Staples Merchandise Retail	13
Tobacco	16
Health Care Equipment	5
Health Care Supplies	5
Health Care Distributors	5
Health Care Services	5
Health Care Facilities	5
Managed Health Care	5
Health Care Technology	5
Biotechnology	10
Pharmaceuticals	9
Life Sciences Tools & Services	5

<b>Sous industries (GICS)</b>	<b>Poids du pilier E</b>
Diversified Banks	13
Regional Banks	13
Diversified Financial Services	5
Multi-Sector Holdings	5
Specialized Finance	5
Commercial & Residential Mortgage Finance	5
Transaction & Payment Processing Services	5
Consumer Finance	5
Asset Management & Custody Banks	5
Investment Banking & Brokerage	13
Diversified Capital Markets	15
Financial Exchanges & Data	5
Mortgage REITs	5
Insurance Brokers	5
Life & Health Insurance	5
Multi-line Insurance	14
IT Consulting & Other Services	16
Internet Services & Infrastructure	5
Application Software	16
Systems Software	16
Communications Equipment	16
Electronic Equipment & Instruments	17
Electronic Components	12
Electronic Manufacturing Services	12
Technology Distributors	16
Semiconductor Materials & Equipment	15
Alternative Carriers	5
Integrated Telecommunication Services	5
Wireless Telecommunication Services	5
Advertising	5
Broadcasting	5
Cable & Satellite	5
Publishing	5
Movies & Entertainment	5
Interactive Home Entertainment	5
Interactive Media & Services	5
Telecom Tower REITs	5
Real Estate Services	15

# 2. Intégration ESG dans l'analyse

## Méthodologie d'analyse ESG

En ligne avec notre approche de transition, la philosophie best-in-class de MSCI ESG Research nous permet de sélectionner des émetteurs au sein de tous les secteurs. Nous avons renforcé notre architecture de données ESG en travaillant avec Ethifinance, qui nous fournit des notations ESG à la demande et qui contribue à l'optimisation de la couverture ESG

des portefeuilles. Enfin, Carbon4 Finance, nous offre un ensemble de données carbone et de profils de température approfondis, ainsi que des données relatives à l'empreinte biodiversité, en partenariat avec CDC Biodiversité.

Nous utilisons aussi des études de courtiers (JPMorgan, Exane, Goldman Sachs, Barclays, Morgan Stanley, Oddo...) ainsi que des recherches académiques, scientifiques ou d'institutions supranationales, des rapports d'ONG et avons recours à des bases de données en libre accès (SBTi, TPI ou CDP). Bloomberg est également un outil d'analyse complémentaire.

Ces éléments peuvent être combinés aux cas d'investissement réalisés par nos équipes d'analystes internes sur les émetteurs et/ou secteurs en portefeuille, quand ils présentent des dossiers d'investissement aux gérants. Les analystes utilisent également les données publiques des sociétés et intègrent les discussions avec les représentants des entreprises.

Nous cherchons à identifier les éléments matériels "hors scopes" pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Ils sont pris en compte sur la base des dépendances et impacts clés tels que : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes, ...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

**En matière d'analyse des plans de transition climatique des sociétés**, nous avons fait le choix de nous inspirer de cadres existants reconnus et de prendre part à des travaux de place (AFG, IFD) visant à définir les meilleures pratiques, afin de construire notre grille d'analyse propriétaire. Cette grille est un outil à disposition de nos équipes d'analystes. L'analyse intègre les dimensions de matérialité financière et de matérialité d'impact, et repose sur six piliers : la gouvernance des enjeux climatiques et de transition juste, la transparence du reporting des émissions de gaz à effet de serre, les engagements publics pour le climat, la robustesse des objectifs environnementaux, les mesures et investissements et les résultats constatés en matière de transition. Elle permet de répondre à trois enjeux majeurs :

- Établir le potentiel de transition des sociétés, en recensant les mesures qu'elles ont déjà mises en œuvre ainsi qu'en évaluant la crédibilité et la pertinence de leurs ambitions ;
- Nourrir le dialogue avec les sociétés et définir des axes d'amélioration ;
- Répondre aux exigences croissantes (réglementation, clients, labels...) en matière d'identification et d'investissement dans des actifs dits « de transition ».

**Les externalités négatives sont intégrées au niveau de l'analyse**, selon les spécificités de chacune des expertises de gestion. Ces éléments sont des outils à disposition de nos équipes d'analystes. Ils peuvent être utilisés et combinés aux cas d'investissement réalisés sur les émetteurs et/ou secteurs en portefeuille, quand ils présentent des dossiers d'investissement aux gérants.

Notre méthode d'intégration des critères ESG dans l'analyse est entièrement détaillée dans notre politique ESG, disponible sur notre site internet.

### Equipe de gestion Actions européennes & internationales

Nous réalisons une analyse qualitative qui se base sur le profil ESG, l'identification des enjeux ESG matériels et le plan de transition climatique de l'entreprise. Le profil ESG nous renseigne sur l'éligibilité de l'émetteur aux vues des cadres ESG de référence, de la notation ESG et des implications éventuelles dans des controverses. Les enjeux matériels identifiés comme élevés permettent de mettre en évidence les sujets les plus impactant pour le modèle d'affaire de l'entreprise ; et d'évaluer si leurs pratiques permettent d'adresser correctement ces enjeux. Enfin, notre grille d'analyse des plans de transition climatique nous permet d'analyser leur crédibilité et leur robustesse.

### Equipe de gestion Obligataire

Au moment du primaire, nous appliquons un filtre quantitatif dédié à l'identification des zones de risques, des opportunités, et des sujets de dialogue, ainsi que sur l'éligibilité des émetteurs aux politiques internes. Pour les émetteurs en portefeuille présentant un risque ou nécessitant un suivi, nous réalisons une analyse qualitative qui combine des données externes avec une évaluation interne des forces, faiblesses, menaces et opportunités selon une matrice de risque, impact, et matérialité.

### Equipe de Multigestion et architecture ouverte

Nous avons établi un questionnaire unique de due diligence, intégrant les critères ESG de manière significative. Cette intégration permet d'avoir une analyse à 360 degrés englobant 3 axes d'analyse, à savoir l'ESG/ISR, l'investissement et l'opérationnel. Elle est réalisée au niveau de la société de gestion et du fonds. En complément de notre analyse interne, nous établissons une "score card" propriétaire, inspirée de l'approche risques / opportunités et des enjeux de matérialité sélectionnés par MSCI ESG Research pour le secteur financier. L'objectif de cette score card est de guider les analystes dans leur travail d'évaluation ESG de la société de gestion et du fonds.

Pour le fonds **R-co 4Change Green Bonds**, pour s'assurer que les titres respectent le cadre des Green Bonds, Social Bonds et Sustainable Bonds définis par l'ICMA, nous avons délibérément choisi un indice de référence conforme à celui-ci (Bloomberg Barclays Global Green Bond Index Corporate) et nous impliquons nos équipes de contrôle interne dans le processus de vérification ex post. En temps réels, les gérants peuvent vérifier dans Bloomberg sur la base d'indicateurs spécifiques et dans les Second Party Opinions la conformité de l'obligation avec le cadre GBP, SBP et SBG et celui de l'ICMA. En effet, des outils spécifiques ont été développés en interne afin d'optimiser le processus de screening "réglementaire" et gagner en efficacité de gestion.

Si une indication claire et précise de l'existence d'un financement de campagne de désinformation ou climatosceptique était mise en lumière, ce scénario spécifique serait couvert par notre politique de controverse.

Plus de détails sont disponibles dans notre [politique ESG](#).

# 3. Processus de gestion

## Construction du portefeuille, exclusions normatives et sectorielles

### Les résultats de la recherche ESG sont intégrés à plusieurs niveaux dans la construction et le pilotage des portefeuilles :

Ils participent à la définition de l'univers d'investissement éligible, contribuent à la sélection de valeurs en complément de l'analyse du cycle économique, de l'analyse fondamentale et de l'analyse de la sensibilité.

### Le rôle des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement éligible :

Appliquer des filtres sur la base de critères ESG sur nos univers d'investissement, constitue la première étape de la construction de nos portefeuilles. Parmi ces filtres, certains sont réglementaires, d'autres sont issus de principes adoptés par la société de gestion et enfin certains peuvent être spécifiques à la thématique durable du fonds. Pour la multigestion, le fonds s'engage à sélectionner des sociétés de gestion et des OPC qui respectent le cadre d'exclusion commun à notre société de gestion.

### Socle commun de Rothschild & Co Asset Management :

- 1) Les sanctions internationales et les pays non coopératifs à des fins fiscales (ONU, UE, OFAC, GAFI, PTNC, France, etc).
- 2) Les armes controversées : bombes à sous-munitions, mines anti-personnel, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri, armes à laser aveuglant, armes incendiaires (phosphore blanc) et armes à fragments non détectables.
- 3) Les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies, UNGC.
- 4) Nos principes d'investissement relatifs au charbon thermique au travers de l'intégration de la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald.
  - Nous n'investissons plus dans des sociétés impliquées dans des projets de développement de nouvelles mines de charbon thermique, de centrales thermiques à charbon ou d'infrastructures de transport de charbon ou autres infrastructures liées au charbon ;
  - Aucun investissement n'est désormais réalisé et aucun nouveau financement n'est accordé à des entreprises dont :
    - Plus de 10% du chiffre d'affaires provient des activités directement liées au charbon thermique ;
    - Plus de 10% du mix énergétique (par mégawatt généré) repose sur le charbon ;
    - La production annuelle de charbon thermique dépasse 10 mégatonnes (MT) par an ;
    - Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 gigawatts (GW) ;
    - Plus de 50% du chiffre d'affaires provient des activités de services ou d'infrastructures liées au charbon thermique.
- 5) Le secteur du tabac, avec un seuil à 5% du chiffre d'affaires pour les producteurs, fournisseurs et concédants de licence ; et un seuil de 15% du chiffre d'affaires pour les activités de distribution et de vente au détail.
- 6) Le secteur de l'huile de palme, avec un seuil à 5% du chiffre d'affaires pour les producteurs et les distributeurs. Si l'ensemble de l'huile de palme produite ou vendue est labélisée RSPO, l'entreprise pourra être investie. Cette exclusion s'applique aux fonds de gestion directe uniquement.

### Exclusions normatives :

**Périmètre : R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity, R-co 4Change Green Bonds, R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity, R-co OPAL 4Change Global Trends**

Les sociétés qui ne respecteraient pas les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les sociétés qui ne respecteraient pas les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits Humains (UN Guiding Principles on Business and Human Rights, UNGP).

Les sociétés qui ne respecteraient pas les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

### Périmètre : R-co 4Change Moderate Allocation

**L'exclusion des instruments issus par des États qui ne respecteraient pas les principes suivants, sauf pour des raisons de diversification de devises pour les États-Unis, la Grande Bretagne et le Japon, dans la limite de 30% maximum de l'actif net :**

- La moyenne des notes pour les 6 WGI (indicateurs mondiaux de gouvernance de la Banque Mondiale) est d'au moins -0,59 ;
- Dont le score inférieur à -1,00 pour un seul WGI

Les instruments émis par des Etats à revenus élevés ne pouvant faire l'objet d'investissements sont ceux émis par :

- Les États qui n'ont pas ratifié ou n'ont pas mis en œuvre dans leur législation nationale équivalente :
  - Les huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration relative aux droits et principes fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail
  - Au moins la moitié des 18 principaux traités internationaux relatifs aux droits Humains
- Les États qui ne sont pas partie de :
  - L'Accord de Paris
  - La Convention des Nations unies sur la diversité biologique
  - Le Traité de non-prolifération nucléaire
- Les États ayant des budgets militaires particulièrement élevés (>4% du PIB)
- Les États considérés comme des "juridictions présentant des déficiences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière (GAFI).
- Les États dont l'indice de perception de la corruption de Transparency International est inférieur à 40/100
- Les États qualifiés de "non libres" par l'enquête "Freedom in the World" de Freedom House .
- Les États qui ont légalisé et/ou appliquent la peine de mort

## Amélioration de note :

### Périmètre : R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

La note de chacun des portefeuilles est supérieure à la note de leur univers d'investissement initial respectif, calculée après élimination des 25% des plus mauvaises valeurs ESG. A compter du 01/01/2026, ce pourcentage de réduction passera à 30%.

## Sélectivité "Best-in-class" :

### Périmètre : R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co Valor 4Change Global Equity

L'exclusion des 25% des plus mauvaises valeurs ESG de l'univers d'investissement initial de chacun des fonds. A compter du 01/01/2026, ce pourcentage de réduction passera à 30%.

### Périmètre : R-co 4Change Moderate Allocation

L'exclusion des sociétés les 20% les moins bien notées ESG, et dont les exclusions au total représentent au minimum 25% de l'univers.

**R-co OPAL 4Change Global Trends sélectionne des OPC qui ont une approche extra-financière fondée sur un engagement significatif dans leur gestion (catégorie 1 – Doctrine 2020-03 de l'AMF), pour au moins 90% de leur actif net, hors liquidités. Il respecte les critères quantitatifs du label d'Etat ISR, à savoir :**

- Une approche en sélectivité : la réduction de 20% de leur univers d'investissement initial après élimination des plus mauvaises valeurs ESG, ou
- Une approche en amélioration de note : la note ESG supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des plus mauvaises valeurs
- Un taux d'analyse ou de notation supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

De plus, **R-co OPAL 4Change Global Trends**, investira dans des OPC qui :

- Sont en ligne avec les standards de qualité du label Towards Sustainability, pour au moins 90% de son actif net, hors liquidités
- Sont des OPC Article 8 ou 9 au sens de la réglementation européenne SFDR, pour la quote-part restante soit 10% maximum de son actif net, hors liquidités, à savoir qu'ils :
  - Promeuvent des caractéristiques ESG et investissent de manière partielle dans des investissements durables, -ou
  - Promeuvent des caractéristiques ESG et prennent en considération les incidences négatives sur les facteurs de durabilité, ou
  - Ont pour objectif de gestion l'investissement durable

## Exclusions sectorielles :

### Périmètre : R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

- L'exclusion des sociétés affectées par des controverses sociales très sévères
- L'exclusion des sociétés affectées par des controverses sévères & très sévères liées au droit du travail concernant la diversité, la santé et la sécurité
- L'exclusion des entreprises du secteur de l'armement, sur toute sa chaîne de valeur : l'armement nucléaire est exclu (0%) et les armes conventionnelles également avec un seuil à 5% du chiffre d'affaires
- L'exclusion des entreprises du secteur de l'alcool, avec un seuil de 5% chiffre d'affaires (producteurs, fournisseur et concédants de licence)

#### **Périmètre : R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro**

- L'exclusion des entreprises impliquées dans l'armement nucléaire (0%)

#### **Périmètre : R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity, R-co 4Change Green Bonds, R-co Valor 4Change Global Equity**

Les fonds classifiés selon l'article 9 du règlement SFDR appliquent des exclusions sectorielles supplémentaires afin de renforcer la bonne poursuite de l'objectif durable sans causer de préjudices importants :

- L'exclusion des entreprises exposés directement (opérateurs, concédants de licence) aux jeux de hasard avec un seuil de chiffres d'affaires à 5 % ; exposés indirectement (support) aux jeux de hasard avec un seuil de chiffres d'affaires à 15 %
- L'exclusion des entreprises exposés directement (producteurs) à la pornographie avec un seuil de chiffres d'affaires à 5 % ; exposés indirectement (distributeurs et retailers) à la pornographie avec un seuil de chiffres d'affaires à 15 %

#### **Périmètre : R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity, R-co OPAL 4Change Global Trends, R-co 4Change Green Bonds**

L'exclusion d'émetteurs appartenant à certains secteurs "controversés" dont l'exposition à certaines activités ne justifient pas leur éligibilité au regard de la stratégie socialement responsable mise en œuvre.

Les secteurs controversés identifiés par le label Towards Sustainability sont les secteurs des armes, du tabac, du charbon thermique, de pétrole et de gaz non conventionnels et conventionnels et de la production d'électricité à base de ressources fossiles et/ou de nucléaire. Les seuils sont explicités dans le tableau ci-après.

Concernant les obligations vertes, sociales et durables en portefeuille, du fait de leur nature durable intrinsèque, les exclusions sur les secteurs controversés induites par le label Towards Sustainability sont restreintes aux secteurs des armes et du tabac.

#### **Périmètre : R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co Valor 4Change Global Equity, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity**

L'exclusion d'émetteurs appartenant à certains secteurs "controversés" définis par le label ISR, et dont l'exposition à certaines activités ne justifient pas leur éligibilité au regard de la stratégie socialement responsable mise en œuvre.

- Tout émetteur dont plus de 5% de l'activité relève de la production ou la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac ;
- Tout émetteur dont plus de 5% de l'activité relève de l'exploration, l'extraction, le raffinage de charbon thermique ou de la fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités, tels que le transport ou le stockage ; ainsi que tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport de charbon thermique ;
- Tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels ;
- Tout émetteur dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels. Les combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels sont identifiés selon la définition du Comité Scientifique et d'Expertise de l'Observatoire de la finance durable, à savoir les schistes bitumineux et l'huile de schiste, le gaz et l'huile de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux (oil sand), le pétrole extra-lourd, les hydrates de méthane, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique ;
- Tout émetteur dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Le fonds pourra se baser sur les seuils ci-dessous, ou tout autre scénario aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028
geqCO2/kWh	366	326	291	260	232	207

## **Investissement durable :**

#### **Périmètre : R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity, R-co 4Change Green Bonds, R-co Valor 4Change Global Equity**

Au titre de leur classification Article 9 du règlement européen SFDR, les fonds concernés n'investissent que dans des émetteurs qui sont qualifiés de durable de manière systématique, au sens de la définition adoptée par Rothschild & Co Asset Management et conforme aux exigences de SFDR. Un investissement durable, ou sustainable investment s'analyse au regard de trois piliers : (i) sa contribution à un objectif environnemental ou social, (ii) se faisant sans causer de préjudice important et (iii) en appliquant des pratiques de bonne gouvernance.

Concernant les émetteurs privés, notre approche des investissements durables prend en compte :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;

- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Concernant les émetteurs publics, notre approche des investissements durables prend en compte :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, Rothschild & Co Asset Management a défini une procédure « DNSH » pour les investissements durables, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
  - PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Pour s'assurer de la bonne gouvernance en place au sein de ces investissements, nous évaluons la structure de gestion, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Les émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds conformes aux principes de l'International Capital Market Association « ICMA ») sont considérées comme des investissements durables.

Notre définition repose sur des données fournies par notre prestataire MSCI ESG Research. Des précisions sont disponibles dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## Principes de l'ICMA sur les obligations vertes, durables et sociales :

### Périmètre : R-co 4Change Green Bonds

Le fonds investit dans des obligations vertes pour au moins 75% de son actif net, et jusqu'à 25% de son actif net dans des obligations sociales et/ou durables. Toutes les obligations en portefeuille doivent respecter les principes de l'ICMA, ou le cadre européen EU GB.

## Tableau des exclusions

	R-co 4Change Net Zero Credit Euro	R-co 4Change Net Zero Equity Euro	R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity	R-co 4Change Moderate Allocation	R-co 4Change Green Bonds	R-co Valor 4Change Global Equity	R-co OPAL 4Change Global Trends
<b>Stratégie ESG</b>							
Best-in-class (sélectivité)	x			x		x	
Amélioration de note ESG		x	x				
<b>Exclusions – Normes internationales</b>							
Armes controversées interdites (Oslo/ Ottawa, armes biologiques & chimiques)	x	x	x	x	x	x	x
Armes controversées (uranium appauvri, armes à laser aveuglant, armes incendiaires et armes à fragments non détectables)	x	x	x	x	x	x	x
Sanctions internationales	x	x	x	x	x	x	x
Pacte Mondial des Nations Unies "UNGC"	x	x	x	x	x	x	x
Conventions fondamentales de l'OIT	x	x	x	x	x	x	x
Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits Humains "UNGP"	x	x	x	x	x	x	x
Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales	x	x	x	x	x	x	x
Souverains – normes internationales	NA	NA	NA	x	NA	NA	NA
<b>Exclusions – Sectorielles</b>							
Armement conventionnel			x	x	x	x	x
Armement nucléaire	x	x	x	x	x	x	x
Armement civil				x	x	x	x
Charbon thermique	x	x	x	x	x	x	x
Pétrole et gaz non conventionnels		x		x		x	x
Pétrole et gaz conventionnels		x		x		x	x
Production d'électricité (charbon)	x	x	x	x	x	x	x
Alcool	x	x	x				
Tabac	x	x	x	x	x	x	x
Huile de palme	x	x	x	x	x	x	
Pornographie	x	x	x		x	x	
Jeux de hasard	x	x	x		x	x	
<b>Investissement durable</b>	100%	100%	100%	Min 50%	100%	100%	Min 30%

## Exclusions spécifiques “Secteurs Controversés” – Label Towards Sustainability

Secteurs & Activités Controversés	Seuils appliqués	Définitions / Précisions
<b>Armes</b>	Sont exclues les sociétés impliquées dans les activités et/ou dans la chaîne de valeur des armes controversées : mines antipersonnel, armes à sous-munition, munitions inertes, uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, phosphore blanc, armes chimiques, nucléaires et biologiques. Sont exclues les sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est réalisé en lien avec des activités de production d'armes ou de composants sur-mesure.	Les armes sont définies comme des produits ou des composants de base de produits qui ont été “conçus pour blesser/tuer” et qui sont utilisés exclusivement à des fins militaires. Les composants sur mesure sont des composants qui sont développés principalement pour être intégrés dans un système d'armes.
<b>Tabac</b>	Sont exclues les sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est généré en lien avec des activités de production de tabac, de produits contenant du tabac ou e-cigarettes.	Les entreprises concernées sont celles qui produisent ou vendent en gros des produits du tabac ou qui fournissent des équipements ou des services dédiés à ces produits. Les activités de vente de tabac au détail ne sont pas concernées par les exclusions.
<b>Charbon thermique</b>	Sont exclues les sociétés impliquées dans l'exploration, l'exploitation ou le développement de nouvelles mines de charbon, ou dont la production ou capacité de production de charbon thermique augmenterait. Enfin, les sociétés éligibles doivent respecter au moins l'un des critères suivants : - Avoir un objectif SBTi <i>well below</i> 2°C ou 1.5°C ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i> - La production annuelle de charbon thermique est inférieure à 10 mégatonnes et la société réalise moins de 5% de son CA dans des activités liées au charbon thermique - Les revenus liés aux activités de transport de charbon thermique doivent être inférieurs à 10% - Réaliser moins de 10% de son capex dans des activités qui fournissent des équipements/ services dédiés au charbon thermique et sans objectif d'augmentation de CA - Avoir plus de 50% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices	Les entreprises concernées sont celles impliquées dans l'exploration minière, l'extraction, le transport, la distribution ou le raffinage de charbon thermique ou qui fournissent des équipements / services dédiés au charbon thermique. Le charbon métallurgique n'est, <i>a priori</i> , pas inclus.
<b>Activités d'extraction et exploration de pétrole, de gaz non conventionnels</b>	Sont exclues les sociétés impliquées dans l'exploration, l'exploitation ou le développement de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz non conventionnels, ou dont la production ou capacité de production augmente. Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants : - Avoir un objectif SBTi <i>well below</i> 2°C ou 1.5°C ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i> - Réaliser moins de 5% de son CA dans des activités liées au gaz et pétrole non-conventionnels - Avoir une part de la production de pétrole et gaz non conventionnels inférieure à 5% de sa production totale - Avoir plus de 50% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices.	A) Les entreprises concernées sont celles qui génèrent des revenus au travers de leurs activités d'exploration, extraction, du traitement/ transformation ou qui fournissent des équipements / services dédiés aux activités listées. B) Par non conventionnel, sont concernées les activités suivantes : l'extraction des sables bitumineux, de gaz de houille (coalbed methane), de pétrole lourd (extra heavy oil), du pétrole de schiste, du gaz de schiste et le forage ultra profond ainsi que dans l'Arctique.
<b>Activités d'extraction de pétrole et de gaz conventionnels</b>	Sont exclues les sociétés impliquées dans l'exploration, l'exploitation ou le développement de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz. Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants : - Avoir un objectif SBTi <i>well below</i> 2°C ou 1.5°C ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i> - Avoir une intensité carbone physique alignée sur l'objectif 1,5°C (par exemple TPI : 55.75gCO <sub>2</sub> /MJ en 2023, ou autre évaluation scientifique de l'alignement) - Réaliser moins de 5% de son CA dans des activités liées au gaz et pétrole conventionnels - Avoir moins de 15% de ses CapEx dédiés à des activités liées au gaz et pétrole conventionnels et sans objectif d'augmentation de CA - Avoir plus de 15% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices	Les entreprises concernées sont celles qui génèrent des revenus au travers de leurs activités d'exploration, extraction, du traitement/ transformation, de transport ou qui fournissent des équipements / services dédiés au secteur du gaz et pétrole conventionnels. Les activités de transformation du pétrole en produits chimiques n'entrent pas dans le champ d'application
<b>Activités de production d'électricité</b>	Sont exclues les compagnies d'électricité : - Impliquées dans des projets d'expansion de leurs capacités de production d'électricité à base de charbon, ou dont la production ou capacité de production d'électricité à base de charbon augmente ; - Dont les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 gigawatts (GW). Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants : - Avoir un objectif SBTi <i>well below</i> 2°C ou 1.5°C ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i> - Avoir une intensité carbone physique alignée sur l'objectif 1,5°C (par exemple TPI : 0.348 tCO <sub>2</sub> e/MWh en 2023, ou autre évaluation scientifique de l'alignement)	Les entreprises concernées sont celles qui génèrent des revenus au travers de leurs activités de génération d'électricité à partir de sources d'énergie non-renouvelables ou qui fournissent des équipements / services dédiés. L'activité de transmission et de distribution d'électricité n'entrent pas dans le champ d'application. Le critère de non-expansion (nouvelles centrales à charbon) peut être temporairement ignoré en cas d'obligations légales nationales dans le contexte de la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Jusqu'à 2025, les sociétés qui respectent les seuils d'Intensité Carbone ci-dessous sont éligibles même si elles ne respectent pas les autres critères sauf celui de ne pas augmenter leur capacité de production électrique à partir d'énergie de charbon (Max gCO <sub>2</sub> /kWh): - 2023: 354 - 2024: 335 - 2025: 315

Les seuils présentés ci-dessus pourront être revus à la baisse par le labélisateur et seront mis à jour dans le présent Code de Transparence.

Chaîne de valeur : les entreprises de la chaîne de valeur doivent tirer moins de 25 % de leur chiffre d'affaires de produits, d'équipements ou de services sur mesure destinés à faciliter l'exécution des activités.  
Critère de gouvernance : les entreprises sélectionnées doivent disposer d'une stratégie pour réduire l'impact négatif de leurs activités et pour augmenter leurs activités contributives, le cas échéant.

“Phase-out margin” ou Marge d'élimination progressive sur les secteurs du pétrole et gaz conventionnels et de production d'électricité : certaines entreprises qui ne seraient pas encore alignées sur les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus pourraient intégrer les portefeuilles bénéficiant du label Towards Sustainability, sous les conditions suivantes :

- L'exposition totale du portefeuille aux entreprises non conformes sera strictement inférieure à 3% de l'actif net. Cette marge diminuera de 1 point de pourcentage par an à partir du 01/01/2023 et sera de 0% au plus tard au 30/06/2025..
- Les entreprises de cette marge seront soumises à une sélection des meilleures de leur catégorie, à savoir parmi les 25% d'entreprises les mieux notées ESG de leur secteur, avec une attention particulière pour la transition énergétique durable.

Les entreprises de cette marge doivent toujours satisfaire aux critères de gouvernance mentionnés ci-dessus.

## Emetteurs présents dans les fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG

Pour la gestion directe, le pourcentage d'actifs non noté sur la base des critères ESG, ne pourra excéder 10% de l'actif net du fonds, hors liquidités et autres valeurs détenues à titre accessoire dans les portefeuilles. Les 10% résiduels non notés ESG par nos prestataires de données extra-financières sont soumis à une double évaluation réalisée en interne par les équipes de gestion : nous nous engageons à (i) sélectionner des émetteurs en ligne avec les exclusions spécifiques de chaque fonds et (ii) apprécier le profil risques/ opportunités de l'émetteur au regard de critères ESG.

Pour la multigestion, les OPC sous-jacents sont notés sur la base de critères ESG par notre prestataire de données externe et de recherche extra-financière MSCI ESG Research, qui prend en compte dans l'analyse des piliers E, S et G.

Au regard des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire et au cours de nos échanges avec la société de gestion et celles disponibles dans MSCI ESG Research, les analystes réalisent une appréciation ESG de la société de gestion et du fonds. L'essentiel des informations utilisées provenant de la société de gestion, nous avons la capacité de réaliser ces analyses indépendamment de la couverture de MSCI ESG Research. Si le fonds n'est pas par exemple noté par MSCI ESG Research, nous avons développé en interne un outil propriétaire pour réaliser la notation ESG du fonds, tout en respectant la méthodologie de notre prestataire de données extra-financières afin de maintenir une cohérence au sein des fonds notés.

## Changement dans le process d'évaluation ESG et / ou de gestion dans les douze derniers mois

Le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac dans toute sa chaîne de valeur et à l'ensemble des armes controversées.

Enfin, les fonds **R-co Valor 4Change Global Equity, R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro et R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity** ont intégré les exclusions sectorielles et autres exigences relatives à la V3 du référentiel du label ISR.

## Organismes solidaires et parts de partage

**Les fonds n'investissent pas dans des organismes solidaires. En revanche, au sein de notre gamme 4Change, une partie des fonds ont des parts de partage, c'est-à-dire, que la société de gestion reverse une partie des frais de gestion à des associations ou des fonds de dotation.**

Le reversement de ces financements ne donne pas lieu à un éventuel avantage fiscal pour les actionnaires de ces fonds, la société de gestion s'engageant quant à elle expressément à y renoncer.

**R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity** a établi un partenariat avec le fonds de dotation Emeraude Solidaire dans le cadre du projet "Café Joyeux" ([www.cafejoyeux.com](http://www.cafejoyeux.com)). Emeraude Solidaire a créé en 2017 Le Café Joyeux, une initiative solidaire dont l'objet est de favoriser la réinsertion par le travail en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap mental ou cognitif. Les objectifs recherchés à travers ce partenariat sont de rendre le handicap visible et favoriser la rencontre, en proposant du travail, en milieu ordinaire, à des personnes éloignées de l'emploi. Chaque année, un rapport d'état des lieux du partenariat avec Emeraude Solidaire précisant le montant des dons faits et l'impact de ces derniers sera publié sur le site [www.rothschildandco.com](http://www.rothschildandco.com). Au titre de ces parts de partage, le fonds a obtenu le label Finansol en septembre 2023.

Les fonds **R-co 4Change Net Zero Equity Euro** et **R-co 4Change Net Zero Credit Euro** ont établi un partenariat avec l'association Océan Polaire ([www.oceanpolaire.org](http://www.oceanpolaire.org)) dont l'objet est l'organisation d'expéditions et de missions à caractère éducatif et scientifique dans les régions polaires. À travers ce partenariat, l'objectif est de contribuer au financement de l'expédition POLAR POD, une exploration maritime hors-norme à vocation scientifique doublée d'un défi technologique pour l'étude de l'océan Austral qui entoure l'Antarctique. Cette expédition sera le support de "projets pédagogiques en temps réel" avec le grand public et les scolaires sur de nombreux thèmes : sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, technologie de construction, énergies renouvelables, sciences du climat, biodiversité marine, impact anthropique, avec des relais dans les musées des sciences, les universités, les établissements scolaires et les entreprises.

Chaque année, un rapport d'état des lieux du partenariat fourni par l'association Océan Polaire, précisant l'avancement du projet, sera publié sur le site [www.rothschildandco.com](http://www.rothschildandco.com).

## Prêt / emprunt de titres

Non, les fonds n'y ont pas recours.

## Instruments dérivés

**L'exposition consolidée de chaque portefeuille ne dépassera pas une fois son actif net.**

Les instruments dérivés sont utilisés en cohérence avec la politique de chaque fonds. Pour ce qui relève de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition, leur utilisation revêt un caractère provisoire, notamment pour répondre à un fort mouvement de passif, et concerne que des sous-jacents analysés au regard de critères ESG ; en ce qui concerne l'utilisation de dérivés à titre de couverture, ils répondent principalement à un objectif technique et d'ajustement du portefeuille.

### L'utilisation des produits dérivés n'altérera pas la qualité durable du portefeuille :

- En exposition, le gestionnaire utilisera des dérivés sur indices ou "single names" ayant fait l'objet d'une analyse ESG, ou sur panier dont les sous-jacents auront été analysés sous l'angle ESG.
- Pour les instruments de gré à gré, la contrepartie fera l'objet d'une analyse ESG. L'étude de la qualité ESG des contreparties repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra financière MSCI ESG Research.

Les fonds labélisés Towards Sustainability ont la possibilité d'utiliser, à titre d'exposition, des dérivés sur indices de marché, dans la limite de 10% de l'actif net.

	R-co 4Change Net Zero Credit Euro	R-co 4Change Net Zero Equity Euro	R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity	R-co 4Change Moderate Allocation	R-co 4Change Green Bonds	R-co Valor 4Change Global Equity	R-co OPAL 4change Global Trends
<b>Type de marché</b>							
Réglementés	x	x		x	x	x	x
Organisés	x	x		x	x	x	x
Gré à gré	x	x		x	x	x	x
<b>Type d'utilisation</b>							
Couverture	x	x		x	x	x	x
Exposition	x	x		x	x	x	x
<b>Type de risque</b>							
Action		x		x		x	x
Taux	x	x		x	x		x
Crédit	x			x	x		x
Devises	x	x		x	x	x	x
<b>Types d'instrument</b>							
Indices	x	x		x	x	x	x
Options	x	x		x	x	x	x
Futures	x	x		x	x	x	x
Change à terme	x	x		x	x	x	x
Swap de taux	x	x		x	x		
CDS	x			x	x		
TRS	x			x	x		

## Investissements dans des OPC

Les fonds peuvent investir dans des OPC à titre accessoire et à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces investissements se limitent généralement à des investissements dans des supports d'optimisation de la trésorerie. Les OPC sont sélectionnés selon une approche ESG en cohérence avec la stratégie globale des fonds de la gamme 4Change. La sélection des OPC (dont des OPC cotés/ETF et hors OPC de trésorerie) portera sur des sous-jacents ISR et labélisés – ou en cours de labélisation, suivant les règles du label obtenu par chacun des fonds 4Change.

Les fonds de notre activité de multigestion sont des "fonds de fonds", ils investissent au moins 90% de leur actif net dans des OPC et/ou OPC cotés/ETF.

### R-co OPAL 4Change Global Trends

- Entre 50 et 100 % en OPC et OPC cotés/ETF spécialisés sur les tendances structurelles liées au développement durable, étant précisé que le pourcentage d'investissement en OPC classés "actions" sera au minimum de 80% ;
- Entre 0 et 10% en OPC et OPC cotés/ETF dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et en OPC "monétaires".

# 4. Indicateurs de durabilité

## Indicateurs de performance durable additionnels et spécifiques utilisés par les fonds

### R-co 4Change Moderate Allocation

Le calcul d'indicateurs de performance durable en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies. Pour chaque ODD auquel le fonds cherche à contribuer, 3 indicateurs quantitatifs ont été sélectionnés : un indicateur positif, un indicateur négatif et un indicateur prospectif. Ces indicateurs sont calculés sur une base annuelle.

#### ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable :

- Utilisation d'énergies renouvelables (gigawattheure)
- Implication dans des activités en lien avec les énergies fossiles (pourcentage du chiffre d'affaires)
- Politique d'utilisation d'électricité propre / renouvelable

#### ODD 8 : Travail décent et croissance économique :

- Nombre de femmes à des postes de direction
- Roulement du personnel
- Note en matière de prise en compte et gestion des enjeux liés au capital humain tels que les questions de santé et sécurité au travail, l'application de normes de travail sur la chaîne de valeur, politiques de développement du capital humain avec la mise en place de formation, de mécanismes d'intéressement des salariés au capital de la société

#### ODD 12 : Consommation et Production responsables :

- Politique et/ou procédures environnementale et/ou sociale couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur
- Respect et conformité avec les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail
- Score en matière de prise en compte et gestion des enjeux ESG par le management

#### ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres :

- Politique et/ou procédures en matière de biodiversité
- Intensité hydrique (m3 d'eau prélevée / chiffre d'affaires en dollar ou en euro)
- Note en matière de prise en compte et gestion des enjeux liés aux ressources naturelles (gestion de la consommation d'eau, utilisation de matériaux écologiques, politiques et procédures de prise en compte et de préservations des écosystèmes, ...)

#### ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs :

- Alignement avec le cadre du Global Compact des Nations Unies
- Nombre de controverses pour des cas graves de fraudes commerciales (pratiques anticoncurrentielles, fraude sur les prix, pratiques commerciales controversées et délits d'initiés)
- Lien entre les mécanismes de rémunération des dirigeants avec des objectifs de développement durable

### R-co Valor 4Change Global Equity

**Le fonds cherche à investir dans des sociétés issues de tous les secteurs et engagées à limiter leurs externalités négatives via l'intégration des meilleures pratiques durables sur les 5 enjeux suivants, auxquels sont associés 5 indicateurs de performance durable :**

- L'intensité carbone (PAI Climat 3) : calculée en émissions carbone (tonne de CO<sub>2</sub> ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires. Cette mesure est essentielle pour atteindre les objectifs de réduction du réchauffement climatique ;  
Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%
- La consommation d'eau (PAI optionnel Climat 6) : calculée en mètre cube pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires ; la gestion des ressources hydriques. Elle illustre la prise en compte grandissante du défi, en particulier pour des secteurs tels que les matières premières, les services aux collectivités, l'industrie et les biens de consommation ;  
Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 60%
- Les controverses liées à la sécurité de l'information et des données : calculée comme l'existence de controverses significatives (sévères et/ou très sévères, classification MSCI) sur le sujet de l'utilisation des données personnelles. À l'ère de la data omniprésente, cet indicateur ne concerne pas que le secteur de la technologie. L'émergence de nombreuses controverses a démontré l'importance d'une stratégie de gestion des données irréprochable pour les secteurs financiers, industriel, de consommation discrétionnaire, etc ;
- Les politiques détaillées contre la corruption : afin d'être efficaces, les politiques doivent être le plus précises possibles et s'adapter aux réalités géographiques et sectorielles des entreprises. La prise en compte de cet indicateur est importante pour les sociétés exposées à des risques significatifs, tant d'un point de vue sectoriel que géographique.
- Les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies "UN Global Compact" : les signataires s'engagent à respecter dix principes fondamentaux ayant trait aux enjeux RSE relatifs aux Droits Humains, aux normes internationales du travail, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement.

Le fonds tend à s'améliorer selon une approche dite de "best-effort", sur l'ensemble des cinq indicateurs.

#### R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

**La sélection de valeurs portera plus particulièrement sur cinq facteurs que sont la diversité, les femmes, la sécurité, les communautés et les personnes en situation de handicap. Ainsi, pour chacun de ces facteurs, un indicateur de performance durable est utilisé ex-ante dans la construction du portefeuille et publié dans le reporting mensuel :**

- Le nombre de cas de discrimination enregistrés (PAI optionnel Social 7) : controverses graves et très graves relatives à la discrimination des employés et la diversité de la main d'œuvre, sur les 3 dernières années ;

Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 60%.

- La présence de femmes dans les instances dirigeantes de l'entreprise : calculée en pourcentage de femmes cadres dirigeantes ;
- L'existence de politiques de prévention des accidents du travail (PAI optionnel Social 1) ;

Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%.

- Le développement de projets communautaires et de programmes philanthropiques répondant aux besoins locaux ;
- L'existence de politiques d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise.

Le compartiment tend à s'améliorer selon une approche dite de "best-effort", sur l'ensemble des cinq indicateurs.

#### R-co 4Change Net Zero Equity Euro et R-co 4Change Net Zero Crédit Euro

- L'intensité carbone (PAI Climat 3) : calculée en émissions carbone (tonne de CO<sub>2</sub> ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires

Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%.

- Le pourcentage de sociétés ayant pris des initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (PAI optionnel Climat 4) : mesuré par le pourcentage de sociétés dont les objectifs de décarbonation sont validés ou audités par l'initiative scientifique SBTi ;

Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 60%.

**La sélection de valeurs et la construction du portefeuille portera plus particulièrement sur ces indicateurs et seront publiés dans le reporting mensuel :**

- Le pourcentage du portefeuille alloué aux sociétés "leaders" telles qu'auditées par l'initiative SBTi, et le scénario avec lequel elles sont alignées ;
- Le pourcentage du portefeuille alloué aux sociétés "en transition" évaluées par Carbone4 Finance, ainsi que la distribution par score CIA (Carbon Impact Analytics), méthode conçue par Carbone4 pour évaluer l'impact carbone des sociétés ;

#### R-co 4Change Green Bonds

Nous calculons des indicateurs d'impact spécifiques pour le fonds R-co 4Change Green Bonds, afin de mesurer la contribution aux thématiques de durabilité, en lien avec les Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies. Ces indicateurs sont publiés dans le reporting mensuel, et sont calculés sur la base des reporting d'impact des émissions obligataires et des projets sous-jacents financés en portefeuille :

- Emissions de gaz à effet de serre évitées, calculées en tonnes de CO<sub>2</sub>/an
- Energie produite, calculée en gigawattheures/an
- Capacité énergétique installée, calculée en mégawatts
- Surface de bâtiments verts, calculée en mètres carrés

# 5. Politique de vote et d'engagement

- [Politique d'engagement et de vote](#)
- [Rapport d'engagement et de vote](#)
- Un rapport de vote détaillé est également disponible sur la page internet de chaque fonds actions labellisés ISR.
- **Notre politique en matière de traitement des controverses** est détaillée dans notre [politique de prise en compte des PAI](#)

## Cas d'engagement obligatoire dans le cadre du label ISR V3

- Dans le cas de l'approche en amélioration de note, les émetteurs en portefeuille faisant partie des 30% plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement initial sur la base de la notation ESG ;
- Les émetteurs en portefeuille ne publiant pas un ou plusieurs indicateurs de performance sélectionnés, et pour lesquels le ou les indicateurs sont matériels à la vue des enjeux ESG identifiés ;
- Les émetteurs des secteurs à forts impacts climatiques, et dont le plan de transition climatique n'est pas considéré comme crédible (si et seulement si la proportion globale des entreprises de ce secteur, et disposant d'un plan de transition crédible, est inférieure à 35%) - à partir de janvier 2026 ;
- Les émetteurs des secteurs à forts impacts climatiques, disposant d'un plan de transition crédible et pour lesquels des écarts significatifs sont constatés entre les résultats obtenus et les objectifs fixés - à partir de janvier 2026.

Les valeurs identifiées dans les cas d'engagement obligatoires des fonds labellisés font l'objet d'une vigilance renforcée. Chacun de ces cas dispose d'un axe d'amélioration explicitement formulé à l'émetteur, d'un objectif clair et d'une temporalité prédéfinie. Le suivi de ces actions d'engagement se fait lors du Comité d'engagement, qui a lieu sur une fréquence bimestrielle.

Pour les cas d'engagement en cours, les escalades suivantes peuvent être enclenchées :

- Engagement renforcé ;
- Vigilance sur les assemblées générales, en vue d'une potentielle sanction par le vote.

Pour ces exigences, entrées en vigueur en 2025, nous avons mis en place un « Comité d'escalade ISR V3 », qui se tiendra à une fréquence annuelle, et en présence des équipes d'Investissement durable, de Gestion des risques, de Conformité et des Associés-Gérants. Les équipes de gestion et d'analystes participeront en fonction des cas abordés. Le comité a deux objectifs :

- Revoir les procédures d'escalade en cours et entreprises sur l'année ;
- Décider d'un acte de gestion dans les cas les plus sévères : blocage des achats ou désinvestissement.

Nous nous réservons le droit d'abandonner un acte d'engagement dans les cas suivants :

- L'objectif de l'engagement est devenu obsolète ou n'est plus réalisable ;
- L'entreprise refuse de procéder à notre demande et fournit un rationnel convaincant ;
- L'entreprise ne fait plus partie de nos positions en portefeuille.
- Le contrôle interne réalise annuellement son contrôle portant sur la mise en œuvre de la politique d'engagement et de vote.

## Informations aux investisseurs

Les documents suivants sont disponibles sur la page de chaque fonds, sur notre [site internet](#) :

- [R-co 4Change Net Zero Credit Euro](#)
- [R-co 4Change Net Zero Equity Euro](#)
- [R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity](#)
- [R-co 4Change Moderate Allocation](#)
- [R-co 4Change Green Bonds](#)
- [R-co Valor 4Change Global Equity](#)
- [R-co OPAL 4Change Global Trends](#)
- Prospectus
- DICI
- Annexes précontractuelles SFDR
- Web Disclosure (Article 10 SFDR)
- Annexes périodiques SFDR
- Rapport annuel et semi-annuel
- Le Code de Transparence
- Le reporting ESG, publié mensuellement
- Le reporting financier, publié mensuellement
- Le rapport annuel des assemblées générales, pour les fonds investissant en actions

Rothschild & Co Asset Management a formalisé sa démarche d'investisseur responsable au travers de l'élaboration de différentes politiques et rapports, accessibles sur le [site internet](#) de la société de gestion :

- [Politique ESG](#)
- [Politique d'engagement et de vote](#)
- [Principes d'investissement relatifs au charbon thermique](#)
- [Politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux](#)
- [Politique d'exclusion relative aux armes controversées](#)
- [Politique d'exclusion relative au secteur du tabac](#)
- [Registre des exclusions](#)
- [Politique de risque de durabilité en matière d'investissements](#)
- [Politique de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité](#)
- [Rapport d'engagement et de vote](#)
- Codes de Transparence des fonds « 4Change »
- Rapport Article 29 Loi Energie et Climat

À ce jour, la société de gestion ne s'est pas encore dotée de politiques générales formalisées sur les sujets suivants :

- La biodiversité, des éléments sont néanmoins apportés dans le rapport Article 29 et le registre des exclusions
- L'utilisation de l'eau
- La pollution et déchets
- Le genre et la diversité
- La fiscalité
- Les régimes oppressifs
- La peine de mort
- Les contrats à terme sur les matières premières agricoles, bien qu'ils soient interdits dans les fonds UCITS.

# Glossaire

## **Bottom-up**

Approche basée sur l'analyse fondamentale des sociétés. Effectuée par les analystes "buy-side", cette étape du processus a pour objectif d'identifier les opportunités d'investissement et d'évaluer les prévisions de rentabilité.

## **Global Coal Exit List et Global oil & Gas Exit List**

Listes des principaux acteurs de l'industrie du Charbon et des Energies Fossiles publiées par l'ONG Allemande Urgewald, engagée pour la protection de l'environnement et le droit des personnes.

## **Green bonds**

Emprunt obligataire émis dans le but de financer des projets contribuant à la transition écologique ou ayant un bénéfice environnemental.

## **Marché des futures**

Engagement ferme d'acheter ou de vendre une quantité convenue d'un actif à un prix convenu et à une date future convenue.

## **Options**

Une option donne le droit et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un actif sous-jacent à un prix déterminé pendant une durée ou à une date déterminée.

## **Social bonds**

Titre obligataire dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact social positif sur une ou des populations.

## **Swaps**

Produit dérivé financier, les swaps sont des contrats conclus entre deux parties visant à échanger des flux financiers contre d'autres flux sur une période donnée.

## **Top-down**

Approche basée sur l'analyse de l'environnement macroéconomique ayant pour but de définir le scénario central de la société de gestion.

## **Science Based Target initiative**

L'initiative SBTi est formée d'experts scientifiques dont le but est de définir, de promouvoir et valider les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions carbone et d'objectifs "Net Zero".

## **Pacte mondial des Nations Unies**

Le Pacte mondial est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable.

# Contacts

## FRANCE

### Paris

29, Avenue de Messine  
75008 Paris  
+33 1 40 74 40 74

## SUISSE

### Genève

Rue de la Corraterie 6  
1204 Geneva  
+41 22 818 59 00

## ALLEMAGNE - AUTRICHE

### Francfort

Börsenstraße 2 - 4  
Frankfurt am Main 60313  
+49 69 299 8840

## BELGIQUE - PAYS-BAS - LUXEMBOURG

### Bruxelles

Avenue Louise 166  
1050 Bruxelles  
+32 2 627 77 30

## ITALIE

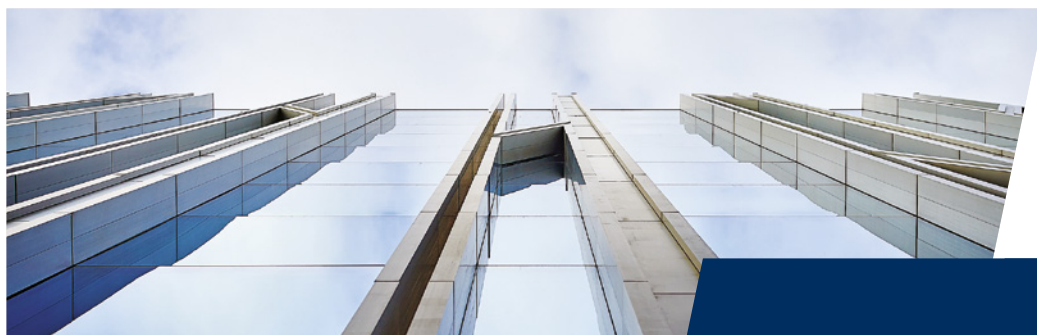
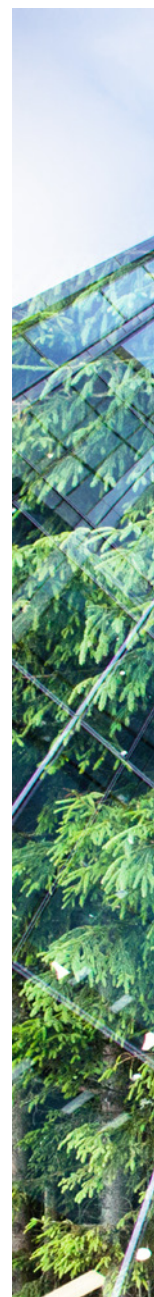
### Milan

Via Santa Radegonda 8  
Milano 20121  
+39 02 7244 31

## ESPAGNE

### Madrid

Paseo de la Castellana 40 bis  
28046 Madrid  
+34 910 537 043



Rejoignez-nous  
sur **LinkedIn** 

Retrouvez toutes les  
informations sur  
[am.eu.rothschildandco.com](https://am.eu.rothschildandco.com)

 **Rothschild & Co**  
Asset Management